

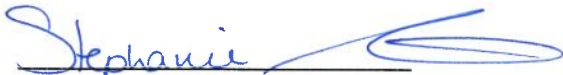
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la susdite municipalité que,

En vertu de l'article 176.1 du Code municipal, lors de la séance du Conseil du 6 mai 2025, à 19h30, la greffière-trésorière déposera le rapport financier ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Donné à Saint-Anselme ce 29^e jour du mois de d'avril 2025

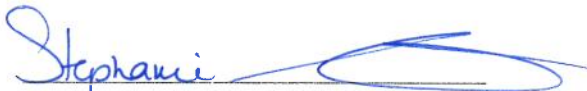


Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 29^e jour du mois d'avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour du mois d'avril 2025.



Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière